

Nov 29 1979



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.5/34/L.29
29 novembre 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Identification des activités achevées, dépassées,
d'une utilité marginale ou inefficaces

Tunisie : projet d'amendement
au projet de résolution publié sous la cote A/C.5/34/L.26

Paragraphe 1 :

Insérer, après les mots "Secrétaire général" les mots "et notamment du paragraphe 20".

Paragraphe 3 :

Remplacer par le texte suivant :

"3. Demande au Secrétaire général de proposer à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session les critères et modalités favorisant la mise au point d'un processus efficace d'identification des activités achevées, dépassées, inefficaces et d'une utilité marginale."